



Divorce et maison la suite pour refaire sa vie

Par **Smag9801**, le **12/04/2016** à **07:44**

Bonjour à tous,

Je me trouve dans une impasse et j'aurai besoin de votre aide, en effet j'ai été marié pendant 10 ans et j'ai eu 2 enfants, j'ai divorcé en 2010 en rachetant sa part à mon ex femme sur la maison et mes enfants sont en garde alternés

À l'heure actuelle j'ai une amie et nous envisageons de vivre ensemble mais que faire pour que ma maison soit à nous 2 et que si jamais il m'arrive quelque chose elle puisse avoir sa moitié?

D'autre part nous envisageons d'acheter un bien en commun, mais comment faire pour que si jamais il m'arrive quelque chose elle puisse avoir la moitié du bien et en jouir sans que mes enfants issus de mon ancienne union ne l'a mette pas dehors sous motif de récupérer la part de leur père (en l'occurrence moi)?

Toutes ces questions nous empêchent d'avancer et je compte sur vous pour avoir des réponses précises et des démarches exactes à faire si il le faut.

Dans l'attente de lire vos réponses

Très cordialement

Smag9801

Par **amajuris**, le **12/04/2016** à **09:45**

bonjour,

pour la maison que vous possédez seul, vous pouvez vendre ou donner une part à votre future concubine mais il faut bien réfléchir car en cas de séparation, vous pourriez le regretter. pour vous protéger réciproquement en cas de décès, vous pouvez vous pacser et léguer au partenaire survivant l'usufruit de ce bien ainsi, ce partenaire pourra vivre ou louer ce bien sa

vie durant. Les enfants du défunt ne recevant que sa nue-propiété.
salutations